

THUIN. — Un arrêté ministériel du 19 octobre 2007 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TC96 dit "Cinéma le Notger", à Thuin, et comprenant la parcelle cadastrée à Thuin, 1^{re} division, section E, n° 507G.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.



MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2007/203329]

Pouvoirs locaux

Un arrêté ministériel du 23 juillet 2007 approuve la décision du 13 juin 2007 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la SCRL "Association intercommunale d'œuvres médico-sociales Moresnet" entérine les comptes 2006 de l'intercommunale.

Un arrêté ministériel du 24 octobre 2007 approuve la décision du 29 juin 2007 par laquelle l'assemblée générale des associés de la SCRL "A.I.O.M.S. de l'arrondissement de Bastogne" modifie les statuts de l'intercommunale.

Un arrêté ministériel du 24 octobre 2007 approuve la décision du 25 juin 2007 par laquelle l'assemblée générale des associés de la SCRL Association intercommunale "BEP-Crematorium" arrête les statuts initiaux, sauf en ce qu'elle concerne les articles 11 et 56, §§ 1^{er} et 2 qui ne sont pas approuvés.

Un arrêté ministériel du 24 octobre 2007 approuve la décision du 26 juin 2006 et celle du 26 juin 2007 continuée le 13 juillet 2007 par lesquelles les assemblées générales ordinaires des associés de la SCRL Finimo approuvent respectivement les comptes 2005 et les comptes 2006 de l'intercommunale.

Un arrêté ministériel du 24 octobre 2007 approuve la décision du 29 juin 2007 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la SCRL "Intercommunale pure de financement du Hainaut" entérine les comptes 2006 de l'intercommunale.

Un arrêté ministériel du 25 octobre 2007 approuve la résolution du 11 septembre 2007 par laquelle le conseil provincial du Hainaut décide de garantir le crédit de € 200.000 accordé par la banque CBC à l'ASBL "Hainaut-Développement" en vue de lui permettre de mener une gestion plus active de sa trésorerie, dans le cadre de sa mission en faveur des communes hennuyères.

Un arrêté ministériel du 31 octobre 2007 approuve la décision du 24 juin 2006 par laquelle le conseil d'administration de la SCRL "Association intercommunale des eaux du Condroz" a décidé de modifier son statut administratif afin d'y insérer des dispositions portant respectivement sur le congé de paternité et d'adoption, le droit aux pauses d'allaitement, la problématique des prestations à temps partiel pour des raisons médicales et la problématique de la réaffectation des agents ayant été victimes d'un accident de travail ou de maladie professionnelle.

Un arrêté ministériel du 31 octobre 2007 approuve la décision du 24 juin 2006 par laquelle le conseil d'administration de la SCRL "Association intercommunale des eaux du Condroz" a décidé de modifier l'article 101 de son statut administratif relatif au congé de paternité.

Un arrêté ministériel du 31 octobre 2007 approuve la décision du 13 juin 2007 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la SCRL "Finest" a modifié ses statuts pour les adapter au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à l'exception de l'article 35, alinéa 1^{er}.

Un arrêté ministériel du 31 octobre 2007 approuve la décision du 13 juin 2007 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la SCRL "Intercommunale Finest" entérine les comptes 2006 de l'intercommunale.